



Dispositions d'exécution pour les Concours de tir vitesse au pistolet air 10m à 5 coups (CTV-10)

Tirs de qualification sur Cibles basculantes et Programme standard

Edition 2021/2022 - Page 1

Doc.-N° 4.74.02 f

La Division Pistolet édicte pour les tirs de qualification des concours de tir vitesse au pistolet air 10m à 5 coups (CTV-10) les dispositions d'exécution (DE) suivantes.

1. Bases

- 1.1 Règlement des Concours de tir de vitesse (CTV-10) pour la qualification à la Finale et aux Championnats suisses (CS CTV-10) au pistolet air 10m à 5 coups
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF, Sport pour tous)
- 1.4 DE relatives à la participation de ressortissants étrangers aux concours de la FST
- 1.5 DE concernant les allègements accordés aux tireurs¹ handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du World Shooting Para Sport (WSPS)
- 1.6 Commandements et déroulements des compétitions pistolet

2. Finances

2.1 Finance de participation

La finance de participation suivante est à encaisser:

- Fr. 17.00 par épreuve (incluse la contribution de sport et de formation) pour les tirs de qualification (épreuve sur cibles basculantes ou épreuve standard);
- Fr. 12.00 (incluse la contribution de sport et de formation) pour les classes d'âge jusqu'à U21.

2.2 Indemnités

Par feuille de stand utilisée, les sociétés et SCT bénéficient des indemnités suivantes:

Société organisatrice: Fr. 2.00
Société cantonale (SCT): Fr. 1.00

Au vu des prix des passes réduites, aucune indemnité ne peut être prélevée sur les feuilles de stand des classes d'âge jusqu'à U21.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

2.3 Décompte et versement

Les montants des finances de participation fixés par la Division Pistolet est fixe et ne doivent pas être adaptés par les SCT

Les finances de participation seront facturées aux SCT par le Secrétariat général de la FST. L'encaissement auprès des sociétés est effectué par les SCT.

Chaque feuille de stand manquante sera facturée au prix de Fr. 17.00.

3. Délais

3.1 Compétitions

Durée:	du 15 octobre 2021 au 31 mars 2022
Qualification:	du 15 octobre 2021 au 28 février 2022
Finale:	samedi, 26 mars 2022, Lucerne Indoor

3.2 Annonce des résultats

Les épreuves (sur cibles basculantes et standard) peuvent être tirées à plusieurs reprises. Le meilleur résultat obtenu avant le 28 février 2022 et annoncé en bonne et due forme est pris en compte comme qualification pour la Finale.

Les sociétés/organisateur renvoient les originaux des feuilles de stand utilisées ainsi que le palmarès qu'elles/ils ont établi à la SCT.

Les préposés des SCT envoient **un palmarès cantonal par classes d'âge** (par courriel) et **les feuilles de stand utilisées** (par poste) **jusqu'au 12 mars 2022 au plus tard** au préposé de la FST. Les annonces tardives ne seront plus prises en considération pour la Finale.

Le palmarès des tirs de qualification, **les convocations** et les DE pour la Finale seront publiés sur le site internet de la FST www.swissshooting.ch. Les tireurs remplaçants seront désignés comme tels dans le palmarès.

Les qualifiés pour la Finale y seront convoqués par courriel.

Les tireurs qualifiés, qui sont empêchés de participer à la Finale, doivent annoncer leur non-participation le plus vite possible au préposé de la FST.

4. Distinctions/limites de distinction

4.1 Distinctions pour les Tirs de qualification

Chaque participant qui y a droit, reçoit une carte-couronne par épreuve (cibles basculantes ou épreuve standard) d'une valeur de CHF 10.00. Elles seront fournies par les SCT.

4.2 Limites de distinction

Epreuve sur cibles basculantes	40 coups
E/S/V/SV (Hommes et Femmes)	20 touchés
Juniors (m/f) jusqu'à U21	15 touchés

Epreuve standard	40 coups
E/S/V/SV (Hommes et Femmes)	320 points
Juniors (m/f) jusqu'à U21	305 points

5. Contrôle des licences

Ce contrôle sera effectué par le préposé au CTV-P10 de la FST.

6. Finale

6.1 Finales de l'épreuve sur cibles basculantes et de l'épreuve standard

Une Finale a lieu tant pour l'épreuve sur cibles basculantes que pour l'épreuve standard.

Le nombre de participants par classe d'âge sera fixé en proportion du nombre de tireurs ayant participé aux tirs de qualification.

Ce seront au minimum:

Femmes	6 participantes
Juniors féminins	6 participantes
Hommes	6 participants
Juniors masculins	6 participants

S'il n'y a pas assez de participants dans les classes d'âge Juniors féminins et Juniors masculins ils seront intégrés dans les classes d'âge Hommes resp. Femmes.

La répartition définitive sera fixée dans les DE pour la Finale CTV-P10.

7. Contrôle de l'équipement

Un contrôle de l'équipement conforme aux Règles ISSF sera effectué.

8. Adresse du Préposé de la FST aux CTV-P10

Paul Gertsch
Nelkenweg 8
2552 Orpund

Tél.: 032 355 24 47
Mobile: 079 252 03 64
Courriel: paul.gertsch@swissshooting.ch

9. Remarques

Pour les deux Finales (épreuve sur cibles basculantes et épreuve standard) ainsi que pour les Championnats suisses (épreuve sur cibles basculantes et épreuve standard) seront édictées des DE particulières (DE pour la Finale CTV-P10 et DE CS CTV-P10).

Le règlement ainsi que tous les documents relatifs à ces concours peuvent être tirés du site internet de la FST: www.swissshooting.ch.

10. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division pistolet le 16 juin 2021;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz	Paul Gertsch
Chef de la	Préposé aux
Division Pistolet	CTV-P10